Image not found or type unknown

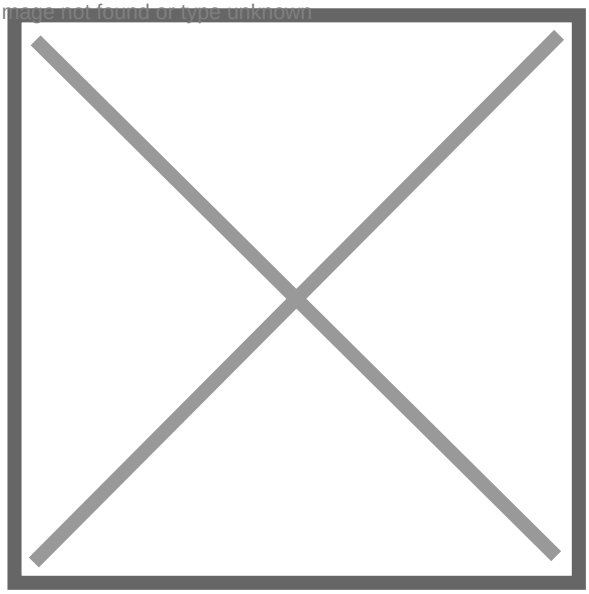

Abus de confiance après acquisition d'un véhicule

Par **franckh_old**, le **19/08/2007** à **19:37**

Bonjour

Suite à l'achat d'un véhicule auprès d'un particulier, j'aimerais connaitre mes droits concernant a situation suivante.
Avant l'achat du véhicule, le vender ma parfaitement garanti facture à l'appuis que le véhicule était en parfaite etat (a part quelques egraniture sur la carrosserie)
Après avoir vu le véhicule j''ai effectivement vu ses pb, mais comme convenu je n'ai pas fais cas de l'état de la carroseries.
J'ai reais la carte grise, l'assurance du véhicule..... et une semaine juste après la date d'acquisition, je suis confronté en pleinne autouroute à un pb det de culasse.
je me sens abusé car n'ayant pas été informé de l'état véritable du véhicule et sachant qu'une détérioration du moteur (joint de culasse) ne se fait pas en 1 semaine, j'aimerais savoir si la responsabilité est du cventre de contrôle technique ou du vendeur du véhicule.

merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés